



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Dossier suivi par : Laurent Beuloye
Tél. (+352) 247-85539
Email: laurent.beuloye@ms.etat.lu

ALK - Association Luxembourgeoise des
Kinésithérapeutes
Monsieur Patrick Obertin
Président
76, rue d'Eich
L-1460 Luxembourg

Luxembourg, le 11 mars 2025

Concerne: Demande d'intégration de l'Association Luxembourgeoise des Kinésithérapeutes à la réunion du comité quadripartite
Réf. : 84dx4b898

Monsieur le Président,

Je me permets de revenir à votre courrier du 18 février 2025 par lequel vous souhaiteriez que l'Association Luxembourgeoise des Kinésithérapeutes fasse partie des groupements professionnels convoqués annuellement au comité quadripartite.

Après une revue approfondie de la base légale, je suis au regret de vous informer que je ne suis pas en mesure de donner suite à votre demande étant donné que l'ALK n'est pas mentionnée explicitement parmi les groupements professionnels visés à l'article 80 du Code de la sécurité sociale.

Afin que l'expertise de l'ALK puisse néanmoins être prise en compte au comité quadripartite je propose que vous me fassiez part de vos observations par écrit au plus tard une quinzaine de jours avant la prochaine réunion du comité quadripartite prévue en date du 21 mai 2025. Je vous prie de bien vouloir noter qu'une deuxième réunion du comité quadripartite devrait avoir lieu au courant de l'automne de cette année et pour laquelle aucune date n'a encore été fixée. A titre informatif vous voudrez bien noter que la dernière réunion du comité quadripartite a eu lieu le 6 novembre 2024.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Martine DEPREZ
Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale